



**L'IMPACT DE LA CRISE ECONOMIQUE SUR LES POUVOIRS LOCAUX ET  
REGIONAUX**

**COMMUNIQUÉ D'ATHENES**

24 mars 2009

***Les membres du Bureau Exécutif du Conseil des Communes et Régions d'Europe réunis à Athènes le 24 mars 2009 ont adopté le Communiqué suivant :***

1. A travers toute l'Europe, les pouvoirs locaux et régionaux sont confrontés aux conséquences difficiles de la crise économique la plus grave depuis de très nombreuses années.
2. C'est précisément en ces temps de crise que nos citoyens recherchent le soutien de leurs pouvoirs locaux et régionaux et ont le plus de besoins en matière de services publics locaux. Il est au cœur de notre mission de fournir de l'aide et les services essentiels à ceux qui en ont besoin – mais ceci engendre également des pressions sur les dépenses liées à ces aides.
3. Par ailleurs, c'est également en ces temps de récession que les ressources financières se trouvent réduites, suite à la diminution des taxes, des transferts financiers et des autres sources de revenu. Il semble probable que ces manques à gagner vont se prolonger tout au long de l'année 2009, et au-delà.
4. Nous prenons acte des mesures prises au niveau européen et dans la plupart des Etats membres, afin de stabiliser le système financier et de promouvoir la relance économique en ces temps difficiles. Nous constatons que l'appartenance à l'eurozone a été positive pour les pays qui en sont membres et qui ont rencontré des difficultés particulières.
5. Nous croyons premièrement que les pouvoirs locaux et régionaux occupent une position unique leur permettant de jouer un rôle dans la mise en œuvre de programmes de stimulation économique, et deuxièmement que nos investissements seront probablement plus positifs à plus court terme que les autres investissements. Toutefois, l'expérience démontre que certains gouvernements nationaux n'ont pas pris en compte la nécessité d'impliquer les pouvoirs locaux et régionaux et de collaborer avec eux.
6. Par ailleurs, les investissements faits par les pouvoirs locaux et régionaux sont généralement susceptibles de générer un effet multiplicateur de plus grande importance. Les pouvoirs locaux et régionaux sont déjà à l'origine de 70 % des dépenses de marchés publics.

7. Nous en appelons dès lors aux institutions européennes, ainsi qu'au Conseil européen, afin de diriger une plus large part des investissements vers les programmes de relance économique actuels et futurs, via les pouvoirs locaux et régionaux.
8. Nous demandons aux institutions européennes et aux Etats membres d'apporter une plus grande flexibilité afin de garantir que les fonds structurels puissent être utilisés de manière plus simple et plus créative en ce moment (par exemple en augmentant la part de co-financement communautaire), qu'ils soient orientés à court terme vers des investissements pouvant être rapidement mis en œuvre, et qui comptent dans l'avenir, comme les mesures visant l'efficacité énergétique. Ces mesures à court terme devraient être élaborées en vue de contribuer, et non de nuire, aux objectifs à long terme, tels que le développement de la compétitivité et de la durabilité.
9. Nous reconnaissons le rôle de la Banque Européenne d'Investissement qui a pris l'initiative de mettre en place des mesures en faveur de la relance, en coopération avec les collectivités locales et régionales, et soulignons la nécessité de développer ce type de programmes.
10. Nous en appelons également aux gouvernements nationaux afin qu'ils garantissent que leurs pouvoirs locaux et régionaux soient
  - (a) impliqués en qualité de partenaires dans la lutte contre la crise,
  - (b) mis en position – financièrement et de toute autre manière appropriée – d'assumer leurs responsabilités dans le domaine de la protection et de l'assistance aux victimes de la crise.

Une protection particulière doit être assurée à l'assise financière et aux ressources des pouvoirs locaux et régionaux.

11. En conclusion, nous croyons que la contribution potentielle des pouvoirs locaux et régionaux dans la lutte contre la crise économique n'a pas encore été entièrement comprise et utilisée par l'Union européenne, ni dans la plupart des Etats membres. Nous proposons une « New Deal pour les pouvoirs locaux et régionaux » - visant à atteindre des objectifs partagés pour renforcer l'économie, l'environnement et la société en Europe.